

Audit de la surveillance sur les tarifs des compagnies d'électricité

Commission fédérale de l'électricité

L'essentiel en bref

La Commission fédérale de l'électricité (ECom) est l'autorité fédérale indépendante de régulation du domaine de l'électricité. Forte d'environ 43 collaborateurs, elle contrôle notamment les tarifs des gestionnaires de réseau sur le marché non libéralisé de l'électricité et les tarifs d'utilisation du réseau. Elle surveille le respect de la loi sur l'approvisionnement en électricité et de la loi sur l'énergie auprès de quelque 640 entreprises, prend les mesures et rend les décisions nécessaires à cet effet. L'ECom utilise une base de données désormais techniquement dépassée et qui n'offre que des possibilités réduites d'évaluation.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a vérifié l'adéquation et l'efficacité de la surveillance exercée sur les gestionnaires de réseau et leurs tarifs d'électricité et de réseau.

L'ECom exerce sur les tarifs des compagnies d'électricité une surveillance correcte et conforme à la loi. L'efficacité et l'efficience peuvent être cependant améliorées par les mesures suivantes.

Axer davantage la stratégie de contrôle sur les gestionnaires de réseau respectifs

La mise en œuvre de l'actuelle stratégie de contrôle de l'ECom est solide et permet de détecter des erreurs importantes dans les tarifs des gestionnaires de réseau. Elle gagnerait toutefois à appliquer une approche axée sur les risques. Les gestionnaires de réseau doivent être évalués selon leur complexité, des lacunes constatées et d'autres facteurs de risque. Avec l'introduction prévue d'un nouveau programme informatique pour le contrôle de la comptabilité analytique, et une approche plus large, le processus peut être simplifié et amélioré par rapport à la situation actuelle. Les travaux correspondants sont en cours.

Optimiser l'utilisation des ressources

Pour davantage de qualité, une planification systématique, annuelle et continue des contrôles doit être établie et ce, en sus de la planification du personnel existante. Cela permettra d'utiliser les ressources humaines avec plus de précision et de mettre en œuvre la stratégie de contrôle axée sur les risques. La taille modeste de l'ECom rend plus difficile l'organisation formelle des suppléances et la documentation rigoureuse des mesures visant à garantir la qualité. En outre, l'expertise spécifique est concentrée sur un petit nombre de collaborateurs. Ces risques internes méritent une attention accrue.

Le cadre légal n'offre que de faibles instruments de régulation à l'ECom. Par exemple, elle évalue les tarifs sur la base des informations livrées par les gestionnaires de réseau sans accès à la comptabilité analytique interne. Une obligation d'informer et de coopérer plus prononcée de la part des gestionnaires de réseau serait propice à une surveillance efficace. Autoriser la consultation des dossiers sur place réduirait l'asymétrie de l'information.

Exploiter le potentiel d'automatisation

Le programme informatique utilisé est aujourd'hui dépassé. Il présente notamment des risques sur le plan de la sécurité des données et au niveau des interfaces. Son remplacement prévu vise à automatiser les processus et à permettre une surveillance plus efficace. Il est important que l'ElCom tienne largement compte des exigences des entreprises, qu'elles soient nouvelles ou prévisibles à l'avenir.

Outre l'introduction de ce programme informatique, la sécurité et la restauration des données doivent être vérifiées régulièrement pour garantir une récupération complète et correcte en cas de défaillance.

Texte original en allemand